

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **mardi 17 janvier 2023 à 19h10**

Le dix-sept janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures dix minutes, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK. Bernard RAILLARD Guillaume SEVIN

Membres excusés :

Anne MANDRAS, procuration donnée à Céline MIEHE

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose d'y rajouter les points suivants :

- Motion relative au projet de fermeture du lycée Charles de Gaulle de Pulversheim
- Rédaction des baux professionnels du pôle médical

M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022
3. Création d'un poste d'agent de maîtrise
4. Création de deux postes d'adjoints techniques
5. Création d'un poste d'adjoint administratif
6. Organisation du temps de travail et mise en conformité aux 1607 heures
7. Nomination d'un(e) suppléant(e) à l'AFUT Sud-Alsace (Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale) - Anciennement AURM
8. Motion relative au projet de fermeture du lycée Charles de Gaulle de Pulversheim
9. Rédaction des baux professionnels du pôle médical
10. Délégation de signature : information
11. Informations communiquées par les Adjoints
12. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Bernard RAILLARD et Guillaume SEVIN) approuve le procès-verbal du 13 décembre 2022.

M. Thierry SALTZMANN souhaite demander à M. Guillaume SEVIN qu'il explique ce qui l'a motivé à filmer la séance du conseil municipal alors qu'il avait été décidé en commun accord de ne pas le faire.

M. Guillaume SEVIN répond que si sa mémoire est bonne, il avait été décidé que le conseil municipal en tant que conseil municipal ne filmerait pas les séances mais il n'a jamais été décidé que la séance du conseil municipal ne serait pas filmée, et il n'a jamais été interdit au public de la filmer. Du fait des exigences démocratiques, la loi est claire sur le sujet.

M. Thierry SALTZMANN précise que ce n'est pas une question de droit et bien évidemment le droit le permet, mais c'est une question de respect de l'avis et de la majorité des gens présents ici, parce que M. SEVIN ne fait pas partie du public.

M. Guillaume SEVIN répond que le « respect », est un terme magnifique et qu'il conçoit très bien le respect des habitants de Bantzenheim qui peuvent, même s'ils sont alités, même s'ils sont à mobilité restreinte, avoir envie d'assister, grâce aux nouvelles technologies, au conseil municipal. Il ajoute avoir énormément de respect pour les gens qui travaillent le soir et qui aimeraient savoir ce qui se passe lors des conseils municipaux.

M. Thierry SALTZMANN ajoute que ce n'est pas une question de respect, c'est aussi une question du respect du conseil municipal. De respect d'accord, mais tout le monde a aussi le droit de donner son avis sur le fait de filmer ou non un conseil municipal. Et vous n'avez pas informé qui que ce soit du conseil que vous alliez le filmer, cela aurait été la moindre des choses. Vous avez installé votre caméra fort discrètement.

M. Guillaume SEVIN rétorque « vous avez parlé de respect, ne vous méprenez pas » et évoque Bachar El-Assad.

M. Thierry SALTZMANN réplique « Bachar El-Assad, vous ne savez même pas de qui vous parlez ».

M. le Maire demande que cette polémique soit stoppée.

Mme Linda MANA souhaite intervenir en s'adressant à M. Guillaume SEVIN pour lui dire que c'est juste, la loi le permet, mais qu'avant d'installer le matériel, créant la surprise chez tout le monde, M. Guillaume SEVIN aurait pu attendre que le conseil soit réuni pour présenter le dispositif en s'adressant directement à tous les membres avant de poser la caméra. Le fait de saluer tout le monde avant l'ouverture du conseil et d'annoncer le souhait de filmer la séance aurait atténué l'effet de surprise par rapport à notre image. Mme Linda MANA pense que c'est cela qui a été évoqué avec la notion de respect.

M. Guillaume SEVIN répond à Mme Linda MANA que son commentaire appelle deux réflexions, la première étant sur son interprétation tout à fait louable, et il l'en remercie, des propos de Monsieur qui lui semblent malheureusement infondés sachant que ce Monsieur ne cessait d'évoquer le fait que le conseil ne devait pas être filmé ; il n'a jamais évoqué la question de l'antériorité de la demande.

M. Thierry SALTZMANN informe ne pas avoir dit « ne doit pas » mais « ne souhaitait pas ».

M. Guillaume SEVIN reprend en s'adressant à M. Thierry SALTZMANN en lui demande : « Vous ne souhaitez pas ? » Alors que le groupe dans son ensemble n'a jamais dit qu'il ne voulait pas. Le groupe a voté contre le fait que la commune, en tant qu'entité administrative, fasse une vidéo-capture des séances de conseil municipal pour les diffuser sur les moyens de communication de la commune. Il n'a jamais été décidé qu'il serait interdit à tout autre personne de faire des vidéos-captures desdites séances pour en faire usage sur n'importe quel support qui lui sied. Par ailleurs, concernant la courtoisie, effectivement, c'est un très vieux débat que nous pourrions très longuement aborder, et j'ai énormément d'estime pour vous, il n'en est malheureusement pas autant et c'est réciproque, c'est ça le problème, avec d'autres personnes. Donc si l'ambiance était très chaleureuse comme je le conçois très bien avec vous-mêmes, et s'il n'y avait pas régulièrement des choses qui puissent nous faire « criser » disons poliment, peut-être que les choses se feraient différemment, mais pour l'instant je considère et je ne suis pas le seul, que le dialogue est bien souvent un dialogue de sourds et qu'à partir de là nous avons comme ultime rempart la loi « dura lex sed lex ». Donc nous nous abritons derrière la loi.

POINT N° 3
Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le budget ;

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée d'approuver la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet, pour assurer les fonctions d'adjoint au responsable du service technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- **décide de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} février 2023 ;**
- **dit que les crédits nécessaires figurent au budget du principal ;**
- **autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.**

M. Bernard RAILLARD souhaiterait savoir qui est la personne.

M. le Maire affirme ne pas être obligé de répondre à cette question. Il précise qu'elle relève du domaine des Ressources Humaines et ces renseignements n'ont pas à être portés à la connaissance du public.

M. Guillaume SEVIN intervient pour saluer la transparence constamment répétée de la commune.

M. le Maire remercie M. Guillaume SEVIN pour son intervention.

POINT N° 4
Création de deux emplois permanents d'adjoints techniques

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le budget ;

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée d'approuver la création de deux emplois permanents d'adjoints techniques à temps complet, pour assurer les fonctions d'agents techniques polyvalents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour, 1 abstention (Bernard RAILLARD) et 1 contre (Guillaume SEVIN) :

- **décide de créer deux emplois permanents d'adjoints techniques, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures ;**
- **dit que les crédits nécessaires figurent au budget du principal ;**
- **autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.**

POINT N° 5
Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le budget ;

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée d'approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet, pour assurer les fonctions de secrétaire.

M. Guillaume SEVIN informe que l'opposition refuse de participer au vote.

M. le Maire demande si les opposants (M. Bernard RAILLARD et Mme Erika HELM-KUPPEK) sont en adéquation avec les propos de M. Guillaume SEVIN.

Mme Erika HELM-KUPPEK informe que chaque conseiller est libre de choisir son vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN) :

- décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- dit que les crédits nécessaires figurent au budget principal ;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

POINT N° 6
Organisation du temps de travail et mise en conformité
aux 1607 heures

M. Dominique RUEFF quitte la séance.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;
- Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;
- Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée ;
- Vu la circulaire ministérielle NOR RDFS1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;
- Vu la réponse du Préfet du Haut-Rhin du 10 mars 2021 à la question du Président du Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin du 26 janvier 2021 ;
- Vu l'avis de principe rendu en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin relatif au décompte du temps de travail des agents publics réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures) ;

Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents ;

Considérant que ces règles devront entrer en application au plus tard le 1^{er} janvier suivant leur définition ;

Considérant que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient expressément compte des deux jours fériés locaux (le Vendredi Saint dans les communes ayant un temple protestant ou une église mixte et le second jour de Noël) ;

Considérant que le cas des jours fériés spécifiques à l'ALSACE-MOSELLE ne diffère pas du cas des autres jours fériés ;

Considérant qu'il convient d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;

Considérant que le présent modèle de délibération a été approuvé en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **décide, qu'à compter du 18/01/2023, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.**

365 jours annuels
- 104 jours de week-end (52s x 2j)
- 8 jours fériés légaux
- 25 jours de congés annuels
= 228 jours annuels travaillés

228 jours annuels travaillés
x 7 heures de travail journalier (35h/5j)
= 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures
+ 7 heures (journée de solidarité)
= 1 607 heures annuelles travaillées

POINT N° 7
Nomination d'un(e) suppléant(e) à l'AFUT Sud-Alsace
(Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale)

M. Dominique RUEFF revient en séance.

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le 19/10/2021 la commune avait décidé d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne. L'AURM a comme objectifs d'observer les évolutions urbaines, accompagner les décideurs publics de l'aménagement, assurer une cohérence de l'action sociale.

Depuis le 10 janvier 2023, l'AURM est devenue l'AFUT Sud-Alsace (Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale).

Mme Edith ZANINETTI avait été désignée comme déléguée titulaire, il nous est demandé de désigner un(e) délégué(e) suppléant(e).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 contre (Guillaume SEVIN) désigne M. Pierre REMY comme délégué suppléant.

POINT 8

Motion relative au projet de fermeture du lycée Charles de Gaulle de Pulversheim

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que suite à l'annonce récente de la Région Grand Est du projet de fermeture du lycée professionnel de Pulversheim d'ici 2025, la commune de Bantzenheim, au même titre que Mulhouse Alsace agglomération, souhaite rappeler à quel point cet établissement s'inscrit dans les politiques publiques portées par le territoire.

Présent depuis des décennies et ayant obtenu le label d'excellence « Lycée des Métiers » en 2003, le lycée Charles-de-Gaulle de Pulversheim forme 335 élèves, pour l'année scolaire 2022-2023. Notre territoire a besoin de compétences et de main-d'œuvre qualifiée. C'est un enjeu majeur pour les années à venir et notre Agglomération est pleinement mobilisée sur les questions de formation et de développement de l'apprentissage pour permettre aux entreprises de trouver de nouveaux talents. Les besoins de main-d'œuvre et les difficultés de recrutement sont aujourd'hui les questions centrales qui préoccupent en premier lieu les employeurs du territoire - des besoins qui s'accroîtront avec les enjeux de l'industrie du futur et de transition énergétique. Il est donc indispensable de soutenir les établissements qui accompagnent notre jeunesse vers l'emploi, les formant à une main-d'œuvre qualifiée et opérationnelle, vers des filières d'excellence et en adéquation avec les besoins de nos entreprises.

Equipé de plateaux techniques de haute qualité et disposant d'une équipe d'enseignants expérimentés, le lycée de Pulversheim propose une offre de formations diversifiée et parfaitement adaptée aux besoins de recrutement des entreprises, dans les secteurs suivants :

- La chaudronnerie industrielle avec des classes du CAP au BTS
- L'électrotechnique avec un groupe en Bac Pro MELEC (Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés) et un groupe en Azubi-Bacpro MELEC (Apprentissage de l'électrotechnique en allemand professionnel)
- Les métiers de la sécurité avec des classes de Bac Pro au BTS

Le Lycée Charles-de-Gaulle offre par ailleurs un cadre d'apprentissage privilégié, avec des classes à taille humaine permettant une prise en charge individualisée et une pédagogie par le faire. Ces conditions d'accueil sont propices à la réussite des élèves et notamment ceux en décrochage scolaire ou en situation de précarité sociale.

Enfin, la présence de cet établissement public au cœur du bassin potassique, secteur moins bien doté en services publics que d'autres bassins de vie, sert de point d'ancrage pour ses habitants et en fait un acteur incontournable. Situé sur un territoire minier d'exception, qu'il convient également de préserver, la fermeture du lycée poserait aussi la question de la reconversion de ce site, et la question de la continuité du service périscolaire porté par m2A car le lycée assure la fourniture de 110 repas pour les enfants du site périscolaire de Pulversheim.

Au regard de ces éléments, le Conseil d'Agglomération de m2A, réuni en séance du 7 novembre 2022, a proposé à la Région Grand Est la mise en place d'un comité de pilotage réunissant la commune de Pulversheim, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et tout autre partenaire concerné, afin de travailler ensemble à l'avenir de cet établissement (de ses filières et de sa cuisine centrale), et de construire ensemble un projet pour la pérennité du site et du développement de la commune.

Mme Edith ZANINETTI rajoute qu'au vu de certains articles parus dans la presse, concernant un nouveau projet qui était pressenti, il serait tout aussi cher que de réhabiliter le lycée existant qui est quand même une valeur très noble et importante dans la région.

M. Jean-Marc PILOT souhaiterait que cette motion ne reste pas simplement dans un tiroir, dans un compte rendu de conseil municipal, mais qu'elle soit envoyée à tous les décideurs.

M. Guillaume SEVIN souhaite savoir combien il y a d'élèves de Bantzenheim au lycée de Pulversheim.

M. le Maire va se renseigner à ce sujet.

Mme Linda MANA évoque l'entretien sur la chaîne France Alsace avec une des CPE du lycée et un enseignant, qui n'avaient pas manqué de souligner le fait que des travaux venaient à peine de s'achever pour mettre aux normes l'accueil de véhicules pour placer les élèves en situation d'intervention tels que les pompiers. Alors il y a comme une contradiction dans ce genre d'investissement, plutôt important, pour mettre aux normes et permettre aux élèves de se former au mieux pour cette voie, notamment la sécurité qui est très renommée dans cet établissement et qui rayonne sur toute la France. Mme MANA rappelle quand même que les places pour les chaudronniers, pour les métiers de la sécurité sont très prisées. Beaucoup d'élèves y prétendent et échouent à cette entrée dont les critères sont très élevés. Elle trouve aberrant qu'on puisse renoncer à ces investissements sous prétexte qu'il faille faire des économies. Il a été question de faire des économies par rapport à l'électricité, au chauffage, etc. pour un bâtiment qui d'après le politicien qui était intervenu à ce sujet, disait que le bâtiment n'était pas occupé. Mais il faut savoir que ce bâtiment sert d'internat aux élèves et qu'il est occupé. Toutes ces contradictions sont regrettables et surtout cette décision de vouloir renoncer à cet établissement qui a fait ses preuves.

Mme Edith ZANINETTI souhaite rajouter, en complément de ce qu'a dit Mme Linda MANA, qu'elle connaît plusieurs personnes qui sont sorties avec la formation de chaudronnier de cet établissement, elles ont toutes de très bonnes places, car ces professions sont très recherchées et la formation bien reconnue.

M. Guillaume SEVIN désire faire un point connexe par rapport au lycée Charles de Gaulle. Il salue la remarque qui fait état du fait qu'il faille partager l'avis du conseil de Bantzenheim aux élus concernés et pense que ce sera toujours intéressant de leur partager tout simplement le lien You Tube où l'on voit le sujet en images. C'est plus marquant que quelques morceaux de noir sur des feuilles blanches.

L'ensemble du conseil municipal se joint au vœu de Mulhouse Alsace agglomération.

POINT N° 9
Rédaction des baux professionnels du pôle médical

M. Roland ONIMUS, Maire, expose que les travaux de construction du pôle médical situé 1 rue des Deux Rives étant terminés, il est proposé au conseil municipal de confier la rédaction des baux professionnels à Me Michèle BARTH, notaire associée à 68190 ENSISHEIM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise Monsieur le Maire ou tout adjoint délégué à signer les baux professionnels du pôle médical chez le notaire proposé ;**
- **dit que le coût de la rédaction du bail sera égal au montant d'un mois de loyer TTC (TVA à 20 %) et 25 euros de frais d'enregistrement à la charge de la commune.**

Mme Erika HELM-KUPPEK demande, si, une fois les baux professionnels établis, les intéressé(e)s pourront intégrer le pôle médical. Il n'y a pas encore de date fixée pour les infirmières par exemple ?

M. le Maire répond que la rencontre avec les infirmières aura lieu prochainement, mais la date doit encore être arrêtée.

Mme Edith ZANINETTI tient à préciser qu'il y a déjà des gens qui ont mis des options pour entrer au pôle médical et pour commencer au 1^{er} mars.

Mme Linda MANA souhaite savoir, si pour établir un bail de ce type, il existe des modèles propres à ce type d'établissement et de cabinet ? Peut-on être guidés dans cette voie pour suivre les règles établies ?

M. le Maire répond qu'un travail interne a été fait sur des exemples de baux qui ont été soumis à Maître BARTH pour vraiment être encadrés par la loi et c'est pour cette raison qu'il vous a été proposé de passer par un notaire. En ne les rédigeant pas nous-mêmes, mais en passant par un acte notarial, nous sommes protégés.

POINT N° 10
DELEGATION DE SIGNATURE : INFORMATIONS

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que :

URBANISME

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Maître Isabelle BASTIEN BOISUMEAU, notaire à Ensisheim.

Propriété sise 4 rue des Alpes

Cadastrée section 24 n°287/126 d'une superficie totale de 14,40 ares

Maître Olivier LAFAY, notaire à Feurs

Propriété Unten Am Ratschlaege

Cadastrée section 44 n°306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315 et 227 d'une superficie totale de 85,92 ares

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 11
INFORMATIONS PRESENTEES PAR LES ADJOINTS

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} Adjoint au Maire

- **REX marché St Nicolas**

Toutes les associations participantes sont très satisfaites, elles souhaitent renouveler le marché de la Saint-Nicolas chaque année.

Se posera le problème des chalets d'Ottmarsheim qui ne seront pas disponibles cette année. Le conseil devra se prononcer sur ce choix de maintenir le marché tous les ans avec l'achats ou la location de cabanons.

Des devis, location ou achat de chalets, seront demandés. *

- **OMSAL**

L'assemblée générale de l'OMSAL aura lieu le 26 janvier.

- **Conseil des enfants**

Le prochain conseil municipal des enfants aura lieu le 9 février.

- **Divers**

Projet de rassembler la bibliothèque et la médiathèque en un même lieu, il est demandé aux élus du conseil de réfléchir à cette proposition.

M. Jean-Marc PILOT précise qu'au niveau budgétaire (chalets achetés ou loués), l'impact serait important ; les premiers devis reçus tournent autour de 12 000 € pour de la location-installation de chalet et pour un achat de chalet, qualitativement correct, comme ceux d'Ottmarsheim, on est autour de 7 000 € le chalet. M. Jean-Marc PILOT aimerait avoir l'avis des membres du conseil à ce sujet, à titre d'information et pour savoir vers quelle voie se diriger : achat ou location ou périodicité bisannuelle.

M. Frédéric BRENDER observe qu'Ottmarsheim fait le marché tous les deux ans ? Et pas le même week-end ?

M. Jean-Marc PILOT acquiesce, Ottmarsheim le fait tous les deux ans. Nous on le ferait pour la Saint-Nicolas c'est-à-dire le premier week-end et eux le 2e week-end.

Clairement ils s'installent avant parce qu'ils mettent du temps pour cela. Il ne faudra pas compter dessus. On s'est rapprochés aussi de la commune de Chalampé pour voir si on pouvait mutualiser parce qu'acheter autant de chalets ne serait pas possible. Ce qui est intéressant c'est d'avoir l'avis de tout le monde et puis de savoir si on reste sur une périodicité annuelle, sachant comme je l'ai dit que ça a très bien marché, ce qui ne veut pas dire que ce sera la même chose l'année prochaine, parce que nous avons eu une météo très favorable qui a forcément drainé du monde. M. PILOT est partant pour la reconduction même s'il aurait préféré partir sur une périodicité bisannuelle. C'est de l'investissement humain et financier. Les associations sont partantes, Il y en a même d'autres qui sont tentées également de prendre des chalets ; c'est donc un sujet à débattre.

Mme Linda MANA déclare que quand les discussions à ce sujet, notamment à l'OMSAL, ont eu lieu, il est vrai que ses premières remarques portaient justement sur cette idée de mutualisation. Mme Linda MANA trouve bien évidemment que l'acquisition de chalets par Ottmarsheim et leur consentement à nous les prêter est très appréciable mais elle souhaite savoir s'il ne serait pas possible, dans cet esprit de mutualisation, de proposer à la commune d'Ottmarsheim de participer financièrement même après leur achat de chalets, de manière à obtenir, comme un droit de les utiliser aussi sans forcément louer à chaque fois ? Mme Linda

MANA ne pense pas que cela puisse être réalisable mais trouve dommage de se retrouver dans une situation d'obligation de location à des coûts importants alors que cette idée de mutualisation avait été défendue depuis très longtemps y compris à l'époque de la Communauté de Communes.

M. Jean-Marc PILOT expose que ce qui serait un peu dans l'idée, c'est de faire ce qui a été fait pour les tonnelles pour lesquelles les achats ont été mutualisés avec Chalampé et de mémoire Hombourg et Petit Landau, et on peut se les prêter. Donc l'idée ce serait un peu de voir avec les autres communes. Le seul problème c'est qu'investir pour des chalets juste pour un week-end, bien qu'on pourrait s'en servir pour la fête des rues et d'autres manifestations, au vu du prix de la location-installation et transport, ce sont 1 000 € par chalet. Donc ça fait 12 000 € au total. Si on sort 12 000 € tous les deux ans, je trouve ça un peu beaucoup pour juste de la location.

Après, Chalampé nous a proposé, ce sont eux qui sont venus nous proposer une idée de chalets qui seraient pliables et très facilement stockables parce que vous savez aussi bien que moi qu'Ottmarsheim stocke au stade parce qu'il faut énormément de place et ces chalets qui dorment dehors ce n'est pas forcément l'idéal.

Ottmarsheim a investi dans des chalets de qualité qui vieillissent plutôt bien ; s'il faut qu'on mette le prix c'est à réfléchir. On peut en reparler au prochain conseil, moi je vous invite juste à réfléchir un peu sur le sujet, et à amener aussi vos avis.

M. Frédéric BRENDER donne déjà son avis. À partir du moment où une activité fonctionne, il serait dommage de ne pas enchaîner. Par contre investir d'emblée alors qu'on est dans quelque chose de très nouveau, sans savoir comment les choses vont se passer, si le groupe de travail ou la commission décident de maintenir pour l'année prochaine, il propose de louer au moins une fois ou deux et de voir effectivement comment évolue ce marché pour investir ensuite.

M. le Maire propose puisqu'on parle beaucoup de mutualisation, d'en parler au prochain Stammtisch des Maires de la Bande Rhénane et d'en parler avec les cinq autres collègues. Je dis cinq puisque Ottmarsheim ne serait pas concernée. Naturellement ces chalets pourraient servir à la fête des rues ou à d'autres fêtes.

M. Dominique RUEFF propose de les utiliser aussi pour le marché mensuel.

M. Jean-Marc PILOT admet qu'effectivement cela pourrait être fait pour les arboriculteurs. De multiples utilisations pourraient être trouvées. C'est juste une question d'investissement.

Mme Erika HELM-KUPPEK évoque le problème du transport et du montage pour le marché.

M. Jean-Marc PILOT répond que tout est envisageable. Si le transporter peut être fait sur un camion ou par un chariot élévateur, cela pourrait être pratique.

M. Guillaume SEVIN expose de manière liminaire pour les perspectives de Noël en Alsace, le but étant, dans le cas d'un investissement, que le marché de Noël de Bantzenheim profite bien sûr aux habitants et profite aussi à l'attractivité de la commune, et commence par un constat : cette année la ville de Cannes a été élue capitale de Noël. C'est la commune où il y a eu le plus de décorations, d'animations, de magasins de Noël, de chalets, la ville où il y a eu la plus grande concentration de choses relatives à Noël en France. Il y a une forte volonté du sud de la France de préempter la fête de Noël et c'est quelque chose qui est en train de réussir sachant que les fréquentations en fin d'année sont en forte hausse. En parallèle, l'Alsace peine à garder son attractivité et son âme à Noël, hormis Colmar et Strasbourg qui sont les indétronables capitales de Noël. L'idée de faire à Bantzenheim, dans une optique de renouveau, un marché de Noël original et donc facteur d'attractivité serait donc intéressante. Une attractivité se fait sur quinze ans.

Second point concernant les chalets de Noël, M. SEVIN a un ami qui est le président de Green Cottages, un des leader du bois en France. Les prix qui ont été annoncés semblent un peu dans la moyenne du marché mais non pas forcément les meilleurs prix, M. SEVIN pense que dans une logique d'optimisation, également dans le respect de la valeur de l'argent public, d'autres devis peuvent être recherchés afin d'optimiser cet achat potentiel éventuellement en lien avec d'autres communes. Des chalets de Noël d'un format un peu plus restreint, mais bien pensés, avec une conception et des pièces de qualité, faire des chalets démontables ne lui semble pas un défi insurmontable. Il existe en France une filière de bois de grande qualité et des entreprises qui sont tout à fait à même de livrer ces produits.

Pour ce 3e point M. Guillaume SEVIN a constaté avec un plaisir assez certain lors de ses congés, que de plus en plus de communes, pas uniquement dans le sud de la France mais aussi autour de Lyon, de Saint-Quentin-Fallavier ou de différents endroits en France, remettent le concept de crèche. Il est vrai qu'en Alsace nous n'avons pas cette contrainte qu'est la laïcité, qui est devenue une contrainte du fait de l'activisme politique ou militant de certains mouvements majoritaires ou minoritaires. En tout cas, la crèche à Bantzenheim telle qu'elle a été faite à Hombourg à l'église, ou à tout autre endroit dans l'espace public, pourrait être un enjeu auquel pourraient être associées les écoles de Bantzenheim sachant que la nativité, cet enjeu de renouveau, de vie est un thème qui rentrerait très bien dans le cadre d'un projet scolaire, et qui pourraient en outre se marier à merveille avec un futur marché de Noël sachant que cette crèche serait un élément d'attractivité supplémentaire qui permettrait au marché finalement d'avoir une âme.

M. Jean-Marc PILOT précise juste que ce ne sera pas un marché de Noël, mais un marché de la Saint-Nicolas pour la simple et bonne raison qu'il avait été décidé de ne pas faire de concurrence à Mme GICQUEL qui comptait maintenir son marché de Noël. Donc ça restera un marché de la Saint-Nicolas puisque les associations qui y sont présentes, souhaitaient plutôt rester sur la Saint-Nicolas. Et c'est aussi une manière de se démarquer par rapport aux autres et d'attirer peut-être plus de monde en étant un marché de la Saint-Nicolas et pas forcément un marché de Noël, sachant qu'il y en a un peu partout dans le coin. Et pour en revenir aux devis, le devis actuel est là pour vous donner une idée de prix mais il est évident que nous n'allons pas rester sur une seule offre.

M. Guillaume SEVIN acquiesce, d'autant plus et ce sont des choses qu'il pratique assez fréquemment, il sait que les partenariats public/privé peuvent fonctionner dans les cadres particuliers, voire une maison en bois éphémère tout à fait négociables avec des entreprises de la filière bois (il y en a pléthore dans les Vosges), donc il serait tout à fait envisageable par ex. de proposer à des ébénistes ou à des professionnels du bois de mettre à disposition un démonstrateur de compétences ou de contribuer au marché de Noël en étant un des mécènes, un des parrains du marché. Il y a mille façons de concevoir la chose, peut être aussi dans l'optique de faire baisser le coût total de l'opération.

M. Jean-Marc PILOT répond que tout pourra être envisagé.

M. Guillaume SEVIN tient à ajouter un dernier point concernant le marché de Noël - marché de la Saint-Nicolas, il a été porté à son attention que les décorations sur la place de l'église étaient de grande qualité cette année, très élégantes, et que ce concept de décoration pourrait être encore développé avec les écoles et les associations ou des villages qui aiment le bois. Ce sont des choses qui plaisent aux habitants et qui doivent être pérennisés.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2^e Adjointe au Maire

- Salle de convivialité terminée et meublée, destinée à des réunions de préparation ou d'après-match ;
- Mme Cécile CALIFANO-WALCH de l'AFUT (ancienne AURM) prévoit une réunion le 14 mars pour la restitution des nouveaux éléments de mission rue de Bâle (AFUT = Agence de Fabrique urbaine et territoriale) ;
- Visite cet après-midi de Daphnée GERNIER de Familles Solidaires chez les seniors concernant le projet en cours à la « Maison pour Tous » ;
- Pôle médical, les visites se poursuivent avec des professions paramédicales mais rien de concret pour le médecin ;
- Exposition sur les jeux olympiques encore en place jusqu'à vendredi.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^e Adjoint au Maire

- **AG Musique Espérance le 9 décembre**
 - 20 personnes
 - activité de reprise en amélioration avec effectif en hausse
 - + 2,7 KE sur l'année
 - concert avril et octobre en commun avec Rumersheim/Fessenheim
 - concert dans le cadre du marché de la st nicolas
 - effectif de l'école de musique en hausse : 16 personnes
 - démission du président André Biehler : pas de président pour l'instant
- **AG Waggis**
 - 30 personnes
 - activité carnavalesque : 8 sur l'année
 - Festival à Bantzenheim : élections Miss Pin Up
 - - 1 KE sur l'année
 - 5 années d'existence
- **Commission Info**
 - Merci à Edith
 - Réunion de correction demain à 17 h
 - Distribution prévue fin du mois

M. le Maire souhaite ajouter qu'en l'absence de Frédéric, il a participé à l'AG vendredi dernier des Amis du Musée de la Moto, en présence de 25 personnes sur place. Le musée fêtera cette année son 10^e anniversaire. Ils sont en train de réfléchir à une proposition pour fêter l'événement.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4^e Adjointe au Maire

- **Fêtes des aînés**
 - La fête a eu lieu le dimanche 18 décembre
 - Un peu plus de 180 personnes ont participé au repas (il a eu quelques désistements de dernière minute)
Les personnes ont apprécié le repas
 - 260 colis ont été offerts

- Je tiens à remercier :
 - les conseillers qui ont aidé le jour de repas (et la veille)
 - Les conjoints et conjointes qui ont aidé
 - Les conseillers qui ont distribué les colis aux personnes qui ne pouvaient pas se déplacer
 - Edith, qui a fait avec moi la distribution des colis aux résidents des Molènes
 - Le Budget consacré à l'ensemble des colis et des repas est de 24 000 €
 - La commission va se réunir fin janvier - début février pour faire le bilan.
- **Etude Aménagement/Sécurisation Rues**
 - Note de cadrage de Mme Begoc (AFUT) est arrivée ce jour
 - **SIVOM**
 - Note de cadrage de Mme Begoc (AFUT) est arrivée ce jourParticipation au Comité d'administration le 15/12/22

Mme Linda MANA souhaite formuler une remarque. Sur sa petite tournée elle avait trois colis à distribuer, un pour lequel un des voisins de cette dame s'est proposé spontanément pour le lui apporter et une autre personne chez qui elle est passée et qu'elle remercie pour sa gentillesse et son accueil agréable. Pour le 3^e colis qui lui était un peu sorti de la tête, très occupée et préoccupée par un événement qui n'était pas prévisible au sein de sa famille, elle regrette que ce couple ait eu un moment d'impatience.

Mme Linda MANA a trouvé dommage qu'une des secrétaires de la mairie ait eu à répondre à un appel un peu trop virulent semble-t-il et décalé par rapport à l'incident, puisqu'au lieu d'avoir le colis pour Noël ces personnes l'ont eu peu après. Ceci dit au moment de la livraison les gens étaient ravis et Mme Linda MANA a été bien accueillie mais elle a trouvé dommage que le secrétariat ait eu ce premier contact par rapport au retard de livraison dont elle était responsable, bien contre sa volonté.

Les membres du conseil municipal, conseillers ou adjoints, font volontiers ce service pour apporter les colis aux personnes qui ont du mal à se déplacer, mais sont aussi des êtres humains avec des impondérables et parfois aussi tout simplement un délai qui ne peut pas être celui immédiat après la fête des aînés.

M. Bernard RAILLARD a reçu une bonne nouvelle de gens qui ont trouvé que la salle était très très bien décorée ; les gens ont apprécié énormément et ont trouvé que c'était chaleureux.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

**POINT N° 12
DIVERS**

M. le Maire transmet les informations suivantes :

A. Remerciements

Anniversaires

Remerciements de la part de :

- M. MUESSER Lucien, 92 ans
- Mme NEBEL Odile, 80 ans
- Mme HELLER Marie-Thérèse, 80 ans
- Mme LERCH Francette, 85 ans

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

M. le Maire annonce à tous les membres qu'ils ont également tous eu une invitation pour une initiation au jeu de quilles, le 3 février à 19 heures.

M. le Maire rajoute qu'en 2022 c'était le 80^e anniversaire des incorporés de force et qu'à ce titre, la commune a décidé d'offrir à tous les membres du conseil une bande dessinée racontant leur histoire.

INFORMATIONS DES ELUS

M. Daniel GODINAT voulait revenir au coup de fil de Joël suite à l'intervention des pompiers au canal. Il a trouvé un peu démesuré que l'intervention des plongeurs soient déclenchée pour sortir un sanglier du canal car pour eux Il s'agit normalement d'une intervention vitale pour des hommes, plutôt qu'un déplacer de tellement de monde pour un sanglier coincé dans le canal

M. le Maire informe que la bête était tombée dans l'écluse en amont de la vanne, la personne l'ayant vue a fait le 18 pour sauvetage d'animal, quand nos pompiers sont arrivés il leur a été impossible de le sortir, ils ont alors fait appel au centre de secours qui est venu avec d'autres moyens et comme ils n'y sont pas arrivés non plus il y a eu d'autres déclenchements : les plongeurs, le service animalier de la caserne de Mulhouse, bon nombre de véhicules étaient sur place pour finalement voir le sanglier réussir à remonter la berge, et partir en forêt, sachant qu'il était blessé aux pattes et qu'aucun garde-chasse n'a été trouvé pour l'abattre. Pour rappel nous ne gérons pas le 18.

M. Pierre REMY a été interpellé plusieurs fois par des personnes qui ont demandé si on ne pouvait pas mettre en place une boîte à livres. Il sait très bien qu'il y a une bibliothèque sur place, une médiathèque aussi, mais il y a des gens qui aimeraient une boîte à livres.

M. Jean-Marc PILOT rappelle que l'idée de la boîte à livres est une longue histoire et une histoire de principes. On avait demandé aux bibliothécaires de se prononcer à ce sujet et ils n'étaient pas forcément pour, c'était aussi la période du Covid avec toutes ses contraintes... La question peut être reposée et le débat ouvert à nouveau lors de la prochaine commission animation médiathèque dans peu de temps.

Mais M. Jean-Marc PILOT a encore un vœu pieu, il aimerait beaucoup que la médiathèque et la bibliothèque soient rassemblées, car c'est dommage qu'elles soient chacune de leur côté. M. Jean-Marc PILOT est prêt à recueillir vos suggestions.

M. Bernard RAILLARD informe qu'en allant au Super U à Fessenheim, une boîte à livres attire et intéresse beaucoup de personnes.

M. Jean-Marc PILOT avoue que oui, mais c'est dans un centre commercial. A Bollwiller il y en a une aussi, comme un peu partout. Comme dit, il faut pouvoir la gérer, je pense qu'il ne faut pas la faire dans le dos des bibliothécaires, mais avec eux.

M. Guillaume SEVIN souhaite, concernant la boîte à livres, partager une expérience, car il a pu constater quelques initiatives amusantes, à Sisteron où les livres sont déposés sur les escaliers qui montent au gré de la forteresse, ils sont empruntés, ramenés et respectés. A Neuf-Brisach il y a aussi une boîte à livres à côté de la mairie avec de beaux ouvrages et on peut constater qu'ils sont empruntés puis remis en place après quelque temps. Cela peut créer une certaine communauté d'esprit.

M. Pierre REMY a également été interpellé par des personnes qui voulaient faire des pièces d'identité et qui sont gênées par la non-existence de leur rue ou de leur impasse.

M. le Maire informe travailler sur ce dossier qui concerne l'Impasse de la Bibliothèque et la Rue de Strasbourg qui est le prolongement de la Rue du Cimetière. Ce sont les 3 maisons qui sont au fond de la Rue du Cimetière et qui sont Rue de Strasbourg. Elles doivent être sorties du domaine privé et intégrées dans le domaine public.

M. Jean-Luc LINDEKER voudrait qu'on rappelle dans « Bantzenheim ça bouge », que les rues et les domaines publics ne sont pas des décharges. Certaines rues sont encombrées de beaucoup de déchets.

M. Jean-Luc LINDECKER quitte la séance

M. Guillaume SEVIN termine par quelques points à titre de conclusion le concernant. Tout d'abord il rebondit sur le point concernant le pôle médical. Il a eu la chance de discuter avec le porteur de projet du pôle médical d'Ungersheim, qui a exposé assez brièvement les méthodes qui lui ont permis de trouver rapidement deux médecins et d'équiper son pôle médical.

Ensuite, il révèle une auto-promotion pour une grande exposition d'art en février dans le Sundgau en se rapprochant un peu de Bâle, avec le soutien de la ville où se produira l'évènement. Le conseil municipal de cette ville votera le soutien le 8 février, donc la communication pourra être lancée officiellement s'il est voté. Les 17 et 18 février, 40 œuvres d'art de très très grande qualité seront exposées dans une grande salle. Les membres du conseil municipal seront bien évidemment conviés. Le parrain de l'évènement est une personnalité nationale.

Pour finir, M. Guillaume SEVIN a eu l'occasion de discuter avec de nombreux élus du Haut-Rhin beaucoup sont surpris par certaines pratiques qui ont cours à Bantzenheim et l'expression de l'un d'entre eux, un maire, était de dire « mais c'est complètement fou ça ». Il a eu un même retour par un vice-président de Communauté de Communes et par un ancien président du Rotary de Colmar.

M. Jean-Luc LINDECKER revient en séance.

M. Guillaume SEVIN est totalement en phase avec la remarque qu'il a recueillie d'un habitant par rapport au cochon à l'entrée de Bantzenheim qui a disparu depuis quelques années et qui faisait pourtant la joie des petits et des grands. Serait-il envisageable de remettre ce magnifique cochon fleuri sur le rond-point à l'entrée du village ? Certains habitants, pas tous, seraient heureux de le voir revenir.

M. le Maire assure que le cochon existe toujours, c'est en fait une truie qui symbolise le sobriquet des habitants de Bantzenheim, plus particulièrement les femmes de Bantzenheim. On peut envisager de le remettre en place. Il faut quand même savoir que ce cochon a eu beaucoup de déboires : on lui avait coupé la queue, on lui a arraché les fleurs, on lui a arraché les oreilles, parce que certains n'étaient pas contents qu'on nous traite de truies ou de cochons.

M. Guillaume SEVIN a constaté également qu'à Bantzenheim il ne reste que trois croix qui ont été recensées, 3 croix historiques, sur les 12 stations du chemin de croix qui faisait le tour du village. Il serait bon éventuellement de les sanctuariser, les faire inscrire ou classer c'est toujours une gageure, sanctuariser au moins symboliquement par le biais d'une inscription locale, un petit panneau. Je ne parle pas d'une inscription aux Monuments Historiques c'est toujours très compliqué et ça ne se justifierait pas forcément dans ce cas là, ou à défaut une mention dans le bulletin communal ou toute autre façon de sanctuariser ces trois dernières croix qui subsistent et qui font partie de l'histoire du village.

M. le Maire précise qu'il a travaillé sur ce dossier, photographié, mesuré, et fait attention à ce que ces 3 croix ne disparaissent pas. Elles sont répertoriées aux Monuments Historiques de Strasbourg depuis une quinzaine d'années. Un article sur le sujet avait également paru dans le bulletin communal il y a quelques années. Au musée d'Ensisheim il y a également des découvertes faites à Bantzenheim (scramasax).

La séance est close à 20h30.

Le Maire
Roland ONIMUS



La secrétaire
Vanessa MEYER

